



Transport pendant la garde de l'enfant

Par **perso**, le **04/04/2008** à **10:20**

Je suis divorcée depuis 4 ans. Mon ex mari est parti de la région parisienne vivre à Rouen. Il a la garde de notre enfant 1 we sur 2. Aujourd'hui il exige que je fasse la moitié du chemin voir le trajet complet pour lui apporter notre enfant quand c'est son WE. Ais je le droit de refuser et dans quels circonstances?

Par **xena**, le **06/04/2008** à **16:43**

Bonjour,

Je pense que oui, c'est lui qui a déménagé donc il n'a pas à vous demander de faire la moitié du trajet de plus si c'est vous qui avez la garde il doit venir les chercher à votre domicile sinon dans ce genre de cas il doit faire une procédure au tribunal et donner des bonnes raisons au juge pour qu'il vous ordonne de faire la moitié du trajet. Il vaut mieux continuer à suivre la 1ère décision du juge et c'est à lui de faire une procédure pour changer la 1ère.